

Cahors, le 8 décembre 2023

Chères adhérentes, chers adhérents,

Le CA du 7 décembre 2023 a validé de nouveaux statuts pour la MJC de Cahors, Ils seront présentés aux adhérents et soumis pour validation lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces nouveaux statuts motivent l'obtention de l'agrément Jeunesse Education Populaire délivré par l'Etat pour permettre à la MJC de continuer à recevoir des subventions et avoir les moyens de poursuivre son projet.

Par ailleurs, ces statuts s'inscrivent dans le Code de la Charte des MJC de France conduisant à l'affiliation à la Fédération Régionale MJC Occitanie, nous permettant, d'une part d'être mieux identifiés dans l'environnement institutionnel, du local au national, et d'autre part, de consolider nos partenariats, en particulier avec la Ville de Cahors.

Autant d'éléments légitimant la tenue d'une AGE visant à approuver ces nouveaux statuts pour que la MJC soit en capacité de poursuivre son action d'éducation populaire dans l'intérêt général des habitants, toutes générations confondues.

Nous comptons donc sur votre mobilisation, elle est aujourd'hui plus que jamais essentielle et vitale pour la MJC :

- sur l'AGE du vendredi 22 décembre qui nécessite le quorum.
- sur la deuxième AGE du 18 janvier 2024 lors de laquelle les statuts devront être approuvés par un maximum d'adhérents.

Convaincus de la pertinence de se donner les moyens de maintenir en vie la MJC dans la durée, nous nous retrouverons avec grand plaisir lors de ces AGE et autour d'un verre de l'amitié.

P/ le CA :



Josiane Costes

Présidente de la MJC de Cahors